



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie, finances et budget : services extérieurs

Question écrite n° 9628

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la situation des personnels des services fiscaux du Haut-Rhin. Ces personnels exercent en effet des fonctions nombreuses et lourdes. Ils interviennent, en effet, dans le recouvrement et la mise à jour de la matière imposable, dans la détermination des éléments permettant aux élus locaux de voter les taux d'imposition ainsi que dans le calcul des cotisations individuelles. Or la réduction d'effectifs touchant le département du Haut-Rhin (soixante-trois suppressions d'ores et déjà intervenues et quatorze à intervenir) est la cause de nombreuses difficultés et a été effectuée avant la généralisation de la mise en place des moyens informatiques. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser le sentiment du Gouvernement sur cette situation et de l'informer des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour l'améliorer.

Texte de la réponse

Reponse. - Les effectifs de la direction des services fiscaux du Haut-Rhin ont été déterminés, comme pour les autres directions, en fonction du niveau de ses charges et de son degré d'informatisation. Cela étant, la date d'effet de quatre des quatorze suppressions décidées dans ce département pour 1989 a été différée. Pour faire face à ses missions, la direction générale des impôts mène une politique active de modernisation des services et de simplification des tâches. C'est ainsi, notamment, que l'informatisation des services du cadastre et du recouvrement se poursuit activement, que celle des centres des impôts vient d'être engagée et que celles des conservations des hypothèques, du plan cadastral et des services de la viticulture ont été inscrites parmi les premières priorités du schéma directeur. Le développement de l'informatique s'accompagne de la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui visent à rationaliser les travaux d'assiette et de contrôle et à moderniser les relations avec les collectivités locales pour l'établissement des impôts locaux. Des reorganisations de structures sont également intervenues ; d'autres sont en expérimentation ou à l'étude. Elles tendent à utiliser plus efficacement les moyens disponibles en tenant compte des besoins des usagers. Toutes ces mutations s'accompagnent d'un effort très important de formation professionnelle. Cette politique active de modernisation permettra de responsabiliser et de motiver les personnels, d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître sensiblement la qualité des services rendus aux usagers et aux collectivités locales dans les domaines fiscal et foncier.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9628

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 691